



ACCUEIL DE LOISIRS

Toussaint 2018

L'accueil de loisirs d'Ymare sera ouvert du lundi 22 octobre au mercredi 31 octobre 2018.

Accueil

Les enfants sont accueillis sur 3 groupes :
- les moins de 6 ans (enfants scolarisés en maternelle)
- les 6-11 ans (scolarisés en élémentaire)
- les 12-15 ans (scolarisés au collège)

Les places seront limitées (8 pour les 3-5 ans, 12 pour les 6-11 ans, 12 pour les 12-15 ans).

Horaires d'ouverture

La structure sera ouverte de 8h00 à 18h00 (L'accueil du matin à lieu à partir de 8h00 jusqu'à 9h15)
Elle fermera à 18h00, les enfants peuvent partir à partir de 17h00, après le goûter.

Tarif journalier pour les Ymarois, après calcul du quotient familial (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

Tranche A : 3.66€
Tranche B : 5.86€
Tranche C : 8.06€
Tranche D : 10.26€
Tranche E : 14.65€

Tarif journalier pour les enfants habitant hors de la commune (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

Tranche F : 22.10€

Les activités

Elles auront pour thème l'automne. Les enfants participeront à des activités artistiques, manuelles et culturelles en lien ce thème. Les enfants pourront pratiquer également diverses activités sportives et jeux traditionnels.

Activités spécifiques (à partir de 9 ans)

Nous proposons en plus des activités de l'accueil de loisirs 2 activités spécifiques :

- 1 stage sportif de sports collectifs de petits terrains du 22 au 31 octobre
- 1 stage spécifique football du 29 au 31 octobre

Lieux d'activités

L'accueil aura lieu dans la salle des fêtes. La restauration aura lieu dans le Château. Les activités auront lieu sur les différentes installations sportives et culturelles d'Ymare, ainsi que dans les écoles.

Le dossier d'inscription pour les enfants inscrits à l'école d'Ymare :

- La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANVC

Le dossier d'inscription pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'école d'Ymare :

- La fiche de renseignements et les autorisations
 - La fiche sanitaire
 - La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANCV
- Pour les Ymarois, se munir de la feuille d'imposition, ou non-imposition, qui permettra de calculer le montant de votre participation grâce au quotient familial.*
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives multisports
 - Attestation d'assurance extra-scolaire

NB : La structure accepte les participations de la CAF (Bon Temps Libre) et des comités d'entreprises.

Retour des dossiers

Permanences les vendredis 21 et 28 septembre et 5 et 12 octobre de 16h30 à 18h30 à la mairie d'Ymare.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Jimmy CARPENTIER de préférence par mail ymare.sportsetloisirs@gmail.com ou au 06.75.24.22.88.



Mairie d'Ymare
76520 Ymare
Courriel : ymare.sportsetloisirs@gmail.com

